

## Question écrite au Collège

---

### Objet : projet de Maison de détention à Anderlecht

---

Début août, par l'entremise d'un article de presse, nous avons appris que le Ministre de la Justice envisageait l'implantation d'une Maison de détention à Anderlecht. Le Ministre aurait, semble-t-il, adressé un courrier aux Gouverneurs leur demandant de rechercher, en concertation avec les bourgmestres, des lieux pour implanter ces maisons de détention, vouées à accueillir entre 40 et 70 détenus. Des possibilités d'implantations seraient en train d'être analysées dans 19 villes et communes, dont deux bruxelloises, à savoir Schaerbeek et Anderlecht.

Le bourgmestre anderlechtois a ensuite réagi en soulignant qu'il regrettait que la commune n'ait pas à ce stade été associée à la réflexion et demandait aux autorités fédérales à être consulté avant l'ébauche du moindre projet d'installation d'une maison de détention sur son territoire. Le bourgmestre a ajouté et je cite : « Si l'intention est louable, l'initiative n'est pas jugée opportune en raison des nombreux défis qu'Anderlecht doit relever pour son avenir »

Peut-on donc conclure que le Collège est défavorable à l'implantation d'une éventuelle maison de détention sur son territoire ?

Depuis cette communication pouvez-vous me dire si des éclaircissements ont été obtenus par la commune et si des discussions ont été menées ou sont programmées sur ce projet de maison de détention ? Quelles sont les éventuelles avancées et les grandes lignes du projet ? La Région bruxelloise est-elle associée ?

Peut-on me préciser le lieu d'implantation de cette potentielle maison de détention ? Pourquoi ce site a-t-il été privilégié ?

Si la commune affirme ne pas avoir été associée au projet, était-elle au moins au courant des visées du fédéral et comment avait-elle réagi ?

Compte tenu des « nombreux défis qu'Anderlecht doit relever pour son avenir », la commune entend-elle s'opposer pas tous les moyens disponibles à l'implantation de ce projet sur son territoire ou envisage-t-elle une négociation en vue de sa réalisation ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal



**Monsieur G. Van Goidsenhoven,  
Conseiller communal.**

**VOTRE CORRESPONDANT :**  
Fabrice CUMPS

**OBJET :**  
Réponse à votre question écrite – projet de maison de détention.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite, nous vous confirmons que la commune n'a pas été contactée dans le cadre des réflexions du ministre de la Justice quant au déploiement d'une Maison de détention sur notre territoire.

En l'absence d'éléments concrets, nous vous confirmons également que la commune ne peut être favorable à une telle implantation.

Nous avons sollicité le cabinet du ministre pour obtenir des informations complémentaires par rapport à son projet. Nous n'avons pas eu de retour à ce stade.

Nous ne pouvons donc vous préciser la localisation qui était envisagée. Aucun de nos services n'a été informé au préalable des intentions du fédéral.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Marcel Vermeulen.

Le Bourgmestre,

Fabrice Cumps.